



Retrait de permis en Allemagne

Par **cynthiasushi**, le **18/10/2019** à **16:47**

Bonjour

Voici les faits : au mois de mai j'ai été contrôlée à la frontière côté allemand (gros contrôle de stupéfiants), on m'emmena faire pipi dans un gobelet mais n'y arrivant pas on me fit une prise de sang directement dans la camionnette de ceux-ci en m'indiquant que les résultats mettraient 2 jours à leur parvenir et que donc je devais laisser la voiture sur place et interdiction de conduire dans leur pays pendant ce laps de temps et on me saisit donc les clés et mon permis de conduire et je signe un papier qui me dit que je recevrai tous les documents dans ma langue maternelle. Je récupère le tout 2 jours plus tard on m'informe que le test est positif (ce dont je me doutais). Je reçois au mois d'août un courrier de la polizei (non recommandé) avec une belle amende de 1300 euros + 126 euros de consignation de clés, par contre tout en allemand. Assumant mes bêtises je procède au virement bancaire. Quelques semaines plus tard je reçois un courrier recommandé cette fois de ce que je suppose être la préfecture en Allemagne (Kreisverwaltung) puisque tout était encore en allemand m'informant que comme il s'agissait d'amphétamines j'avais interdiction totale de conduire sur leur territoire sauf si je fais des tests chez eux qui prouvent que je suis sobre et apte à conduire (courrier accompagné d'une facture de 186 euros pour les frais de dossier). Je les appelle pour savoir pourquoi je n'ai pas eu les documents en allemand et on me répond que ça c'est mon problème pas le leur, et comme il s'agit de stupéfiants les informations ont été transmises en France et que je risquais de me faire saisir mon permis en France aussi. Ais-je encore un recours possible étant donné que j'ai reconnu les faits en payant l'amende? Je vous remercie d'avance pour votre retour. Cordialement.